




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2020-68**

**Séance publique du**

**24 juillet 2020**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20200724- lmc1176639-DE-1-1
Date de signature : 30/07/2020
Date de réception : jeudi 30 juillet 2020
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2020 - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE**

Le 24 juillet 2020 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/07/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Fabienne VINCENTI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S FINANCE, NUMERIQUE ET  
GESTION  
Direction Ressources et Exécution  
Budgétaire

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 JUILLET 2020

-----

Nomenclature : 7.5  
Subventions

**RAPPORTEUR** : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2020 - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Chaque année, le Conseil Départemental des Bouches du Rhône contribue au financement des travaux de proximité de la Ville dans le cadre de ses dispositifs d'aides aux communes.

Pour mémoire, cette aide aux travaux de proximité concerne les travaux d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale et mandatés à la section d'investissement, à savoir :

- équipements sportifs : gymnases, pistes de skate, murs d'escalade, aménagements de terrain...
- aménagement du paysage urbain et de tout espace public de la commune
- aménagement de voies et de réseaux
- travaux divers sur les bâtiments communaux : mairies, écoles, structures de la petite enfance...
- démolition préalable à de futurs travaux
- travaux nécessaires à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie

Toute opération est limitée à une seule tranche par année quel que soit le type de travaux et ne sont éligibles que les projets dont le coût réel est inférieur à 100 000 € HT.

Le délai imparti aux communes pour réaliser les opérations subventionnées est fixé à 3 ans à compter de la date de délibération de l'Assemblée Départementale ayant accordé cette aide, sous peine de caducité des aides consenties (sauf dérogation consentie).

Les thèmes prioritaires retenus par le Conseil Départemental des Bouches du Rhône sont :

- 1) l'environnement et le développement durable
- 2) le sport et la jeunesse
- 3) la culture
- 4) le foncier et l'habitat social
- 5) l'accueil de la petite enfance

Il est entendu que sont exclues du bénéfice de cette aide, les opérations suivantes :

- les acquisitions de mobilier et matériel,
- les acquisitions de véhicules,
- les acquisitions foncières et immobilières,
- les études.

Le taux de subvention est de 70% sur le coût HT des travaux plafonnés à 85 000 € HT par projet, étant précisé que la part communale ne saurait être inférieure à 30% du montant HT du projet. L'attribution d'une subvention départementale est donc exclusive de tout autre financement public. Les plans de financement doivent être joints en annexe du présent rapport.

Comme l'année dernière, le Conseil Départemental limite le nombre de dossiers pouvant être présentés par chaque commune à 10 opérations. La Ville a souhaité orienter les projets présentés sur ceux participant de la transition énergétique et du développement durable. Ainsi, les opérations suivantes sont proposées :

Priorité	NATURE DES TRAVAUX	Coût estimatif travaux HT
<b>DAST BATIMENTS ET GRANDS EQUIPEMENTS : Direction Entretien Bâtiments</b>		
<b><i>Bâtiments sportifs et autres</i></b>		
1	Halle de Carcassonne - rénovation des façades est et ouest avec remplacement du complexe d'isolation (confort thermique et économies d'énergie)	100 000 €
2	Gymnase Louison Bobet - réhabilitation de l'éclairage avec projecteurs LED et remplacement menuiseries façade sud (confort thermique et économies d'énergie)	90 000 €
<b><i>Bâtiments scolaires</i></b>		
1	Groupe scolaire Cuques - rénovation de la toiture	100 000 €
2	Ecole élémentaire Pagnol - rénovation de la cour	100 000 €
<b><i>Bâtiments secteur petite enfance et social</i></b>		
2	Crèche Ile aux Enfants - remplacement des menuiseries en aluminium	75 000 €
2	Crèche L'Aquarelle - réfection toiture en tuiles (phase 1 )	85 000 €

DIRECTION DES SPORTS		
1	Gymnase Val de l'Arc - rénovation du sol sportif	85 000 €
DIRECTION DES ESPACES VERTS		
1	Square de la Ferme (Val Saint André) - rénovation de l'aire de jeux pour enfants	86 000 €
1	Square des Palombes (Puyricard) - rénovation de l'aire de jeux pour enfants	77 000 €
1	Parc Vilers (Jas de Bouffan) - création d'une station de Street Work Out	75 000 €
<b>Le montant global de ces opérations est de :</b>		<b>873 000 €</b>

Je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** un co-financement au titre des travaux de proximité.
- **SOLLICITER** la prise en charge par le Conseil Départemental des Bouches du Rhône de 70% du coût HT de ces projets, pour lesquels aucune autre demande de subvention ne sera formulée auprès de nos autres partenaires institutionnels.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances à signer les actes d'engagement relatifs à la participation financière du Conseil Départemental et tout document afférent à ce dispositif.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette de la somme correspondante.

DL.2020-68 - TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2020 - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote


NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,  
Maryse JOISSAINS MASINI



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00